



SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230414-08_13_04_2023-DE



DELIBERATION N° 8

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
**Approbation du
règlement
budgétaire et
financier (M57)**

L'an deux mille-vingt-trois, le treize avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 7 avril 2023

Membres présents : F. GONZALEZ - MJ ROQUES - G. LASSABE - S.DARRIGUES - JM GUTIERREZ - M. EVENE - J.DOS SANTOS - L. GUYONNIE - P. ACEDO - C. DUFOUR - A. DARTIGUES - E. DEITIEUX - C.DOS SANTOS - J. WEBER - J.DARRIGADE C. DUPIN - JP CAZAUX - JP ALPHA - S.PUYO - A. VALETTE - D. LAVIGNE - MA THEBAUD - C. MARTIN - H. ETCHENIQUE - J. RANCE - F. BILLARD

Membres absents excusés ayant donné procuration :

X.BAYLAC donne pouvoir à F.GONZALEZ

M.BECRET donne pouvoir à C.MARTIN

Membre absent n'ayant pas donné procuration :

B.GERY

Secrétaire de séance : JM GUTIERREZ

Monsieur Francis GONZALEZ expose à l'assemblée que conformément à la délibération adoptée par le Conseil Municipal en date du 12 décembre 2022, le budget général a été transposé au 1^{er} janvier 2023 dans une nouvelle norme comptable qui est le référentiel M57.

L'adoption du règlement budgétaire et financier (RBF) est désormais obligatoire pour toute collectivité qui applique la M57. Il est adopté par l'assemblée délibérante préalablement au vote du premier budget en M57.

Le règlement budgétaire et financier permet notamment de :

- . rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- . décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- . créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivités s'approprient ;

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 064-216401406-20230414-08_13_04_2023-DE

. définir les modalités de gestion des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Approuve le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 14 avril 2023

Le Maire,

